



les cahiers d'acteurs

*Projet de
ligne à grande vitesse
Bordeaux-Toulouse*

Septembre 2005

CONTRIBUTION DE LA **CCI DE MONTAUBAN ET DE TARN-ET-GARONNE**

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
DE MONTAUBAN ET DE TARN-&GARONNE

AU DÉBAT PUBLIC SUR LE PROJET DE LA LIGNE
À GRANDE VITESSE BORDEAUX-TOULOUSE

CCI de Montauban et de Tarn-et-Garonne. Président : Monsieur Jean-Louis MARTY.
22, allées de Mortarieu BP 527. 82065 MONTAUBAN Cedex. Tél. : 05 63 22 26 26 Fax : 05 63 22 26 29

“

L'ensemble des actions et missions de la C.C.I. de Montauban et de Tarn-et-Garonne se déroule sur un territoire en pleine expansion économique, notamment depuis les cinq dernières années. Entre 1995 et 2000, le Tarn-et-Garonne, « créateur d'entrepreneurs », enregistrait 15,34% d'augmentation du nombre d'entreprises inscrites au RCS. Ce phénomène se poursuit entre 2000 et 2005 avec une hausse de 10,34% ».

Au niveau commercial, les demandes de créations ou d'extensions de surfaces se multiplient. En 2004, plus de 15 000 m² de surface de vente ont été déposés auprès de la Commission Départementale d'Équipement Commercial. En 2005, ce niveau est déjà atteint avec 14 094 m² déposés à la mi-avril 2005. Les autres projets annoncés dans ce domaine laissent penser que le volume de 2004 sera plus que doublé.

Ces quelques éléments témoignent du dynamisme économique du Tarn-et-Garonne.

TOULOUSE-PARIS EN 3 HEURES, UN BÉNÉFICE POUR LA RÉGION

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Montauban et de Tarn-et-Garonne, porte-parole des entreprises des secteurs de l'industrie, du commerce et des services, souhaite prendre part à ce débat, en privilégiant l'intérêt général et avec pour seul but de donner à notre département et à notre région des atouts pour renforcer leur compétitivité et leur attractivité. Pour cette raison elle participera aux différentes réunions publiques.

La CCI souhaite qu'à l'issue du débat public (soit en fin d'année 2005) le Ministre des Transports autorise dans les meilleurs délais le Réseau ferré de France à engager les études préliminaires, puis les études d'Avant Projet Sommaire et enfin celles d'Avant Projet Détailé permettant le début du processus de construction de la LGV.

Pour conforter et accélérer ce processus, le projet doit trouver un large consensus auprès des acteurs locaux, au premier rang desquels figurent les collectivités territoriales et les représentants du monde économique.

L'Aquitaine, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon doivent se mobiliser pour ce projet majeur d'Aménagement du Territoire en sachant que leur démarche commune et active sera un élément essentiel dans la négociation avec l'État pour une réalisation en 2016.

Ce projet de 2,9 milliards d'euros est en concurrence avec d'autres projets de LGV. Il faudra donc faire la preuve de notre mobilisation et de notre engagement pour la LGV Bordeaux/Toulouse.

La LGV Sud Europe Atlantique et son prolongement sur l'axe Bordeaux/Toulouse répond :

- à la croissance continue des déplacements humains soit 6% par an, et des marchandises : + 4% par an, et ce depuis 30 ans ;
- à la croissance démographique et au dynamisme économique du Sud-Ouest.

La LGV et les emplacements des nouvelles gares devraient donner naissance, en outre, à de nouvelles zones d'activité. En effet, le trajet Toulouse-Paris en un peu plus de 3 heures conduit à envisager un impact direct sur la création de nouvelles activités.

Des projets de réalisation et d'extension de parcs d'activité et de zones logistiques sont à envisager à proximité du tracé et notamment près de Montauban dont l'essor économique et démographique est une réalité (+ 1200 habitants/an).

De plus, il est nécessaire de prendre en considération dans ce schéma d'aménagement les « noeuds » autoroutiers existants (A 20 et A 62) qui sont des sites stratégiques d'implantation pour certaines entreprises.

Enfin, outre l'accroissement et la facilité des déplacements vers Paris, Bordeaux et Toulouse la L.G.V. doit renforcer la notoriété de notre territoire, lui conférer une image de modernité et le rendre plus attractif en facilitant son accès au plus grand nombre.

Interconnexion avec les transports collectifs :

La réalisation d'une nouvelle LGV constitue une opportunité pour renforcer et améliorer le réseau en étoile des TER (Trains Express Régionaux) grâce à l'augmentation des fréquences mises en place par le Conseil Régional Midi-Pyrénées : Toulouse/Montauban/Castelsarrasin/Moissac, Valence d'Agen, Golfech et Caussade.

De même la création de la LGV va permettre d'envisager une croissance forte du fret ferroviaire afin de limiter la croissance du fret routier et engendrer une meilleure fluidité du trafic vers les grandes gares de triage.

En outre, il est nécessaire de prévoir une liaison rapide de transport collectif entre la gare Matabiau et l'aéroport de Toulouse-Blagnac d'une part, et la future plate-forme aéroportuaire d'autre part. En effet, le tracé prévu pour le futur tramway est connecté à la station de métro des Arènes, traverse la ville de Blagnac,

VICE POUR LES ENTREPRISES DE LA RÉGION

dessert le lycée et la zone Aéroconstellation mais ne dessert pas l'aéroport de Toulouse-Blagnac.

Il est donc nécessaire d'envisager, dès à présent, l'ensemble des tracés et des moyens nécessaires à l'interconnexion des transports collectifs : TGV, TER, tramway, métro, aéroport actuel et futur.

Interconnexion avec le réseau routier et autoroutier :

Ce nouveau tronçon doit également tenir compte des complémentarités avec les infrastructures routières et notamment autoroutières. Par exemple, Montauban, qui apparaît comme un nœud logistique de plus en plus important (carrefour de deux autoroutes A 62 et A 20), pourrait à terme devenir un carrefour ferroviaire pour la future traversée Centrale des Pyrénées reliant Saragosse (et sa plateforme logistique Plazza) à Midi-Pyrénées. De même, il est nécessaire de tenir compte du futur grand contournement routier de Toulouse afin de permettre des connexions cohérentes.

Interconnexion avec la future plate-forme aéroportuaire internationale :

Il convient également d'envisager cette nouvelle infrastructure ferroviaire dans un ensemble plus large d'aménagement du territoire, notamment en prenant en compte dans le débat public l'intermodalité avec la future plate-forme aéroportuaire internationale.

Il serait dommageable d'occuper ce point, notamment en matière de complémentarité et de réserves foncières car il est essentiel pour les acteurs économiques ; ceux-ci attendent des réponses concrètes et rapides aux besoins d'équipements collectifs, notamment en matière de transports ferroviaires et aériens, qui constituent un des grands facteurs du développement territorial.

CETTE LIAISON FERROVIAIRE NOUVELLE DE LGV DOIT :

- constituer le premier tronçon de l'axe Grand Sud entre l'Atlantique et la Méditerranée,
- intégrer le territoire de la Vallée de la Garonne et en particulier les villes moyennes dans le réseau à grande vitesse national et européen,
- assurer une croissance significative de la liaison Toulouse/Bordeaux/Paris en 3 heures,
- développer les relations entre les 2 métropoles régionales Bordeaux et Toulouse par Montauban et Agen en 1 heure,
- favoriser une irrigation la plus complète possible des territoires de la vallée de la Garonne et du Bas Quercy,
- permettre l'accroissement nécessaire des transports ferroviaires régionaux (TER) en libérant la ligne actuelle,
- favoriser le développement de la capacité de fret par une utilisation plus facile de la ligne actuelle.

LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE MONTAUBAN ET DE TARN-ET-GARONNE :

- Souhaite que soit reconnue prioritaire la réalisation de la LGV Bordeaux/Toulouse et que celle-ci soit réalisée dans les meilleurs délais.
- Demande la création d'une gare TGV dans l'agglomération montalbanaise, à proximité des autoroutes A 20 et A 62 et des nationales N 20 et N 113 (scénario D). La construction d'une gare nouvelle au droit de Montauban permettra, au-delà de la clientèle du Tarn-et-Garonne, du Lot et du Gers, de capter une partie du flux de voyageurs du Tarn et du nord de la Haute-Garonne, ce qui délestera d'autant la gare de Matabiau. Il sera tout à fait souhaitable de positionner la nouvelle gare TGV aux abords immédiats d'une gare TER existante, pour un raccordement ferroviaire direct et faciliter plus largement la multimodalité.
- Soutien la création d'une gare TGV dans l'agglomération agenaise sur la rive gauche de la Garonne, à proximité de l'échangeur RN 21 et A 62 et proche de l'aéroport ; cette localisation permettant un accès facile pour tous les clients du nord-ouest du Tarn-et-Garonne (scénario D).



Parce que l'entreprise est la vocation des C.C.I. depuis plus de 4 siècles.

L'économie bouge, devient plus complexe. Nouvelles technologies, mondialisation, réglementations toujours plus nombreuses et contraignantes, autant de nouveaux facteurs qui modifient de plus en plus rapidement les pratiques professionnelles. Dans ce contexte, l'adaptation permanente, l'actualisation des compétences et la formation constituent des enjeux essentiels de la compétitivité, voire de la pérennité des entreprises. Cela n'est pas vrai seulement pour les entreprises de hautes technologies, mais aussi pour celles qui exercent des activités dites traditionnelles. Aujourd'hui, les Chambres de Commerce et d'Industrie sont plus que jamais à leur écoute et à leur service.

Une organisation territoriale :

Socle de la pyramide consulaire, les 160 CCI locales sont l'émanation directe des entreprises commerciales, industrielles et de service de leur circonscription et l'outil de proximité qui les accompagne au quotidien.

Des missions et des compétences :

Représenter les entreprises : la CCI de Montauban et de Tarn-et-Garonne est le porte-parole des entreprises (commerces, industries, services) auprès des services de l'Etat, des collectivités locales et de divers organismes départementaux, régionaux et nationaux, en matière d'urbanisme, de fiscalité, de formation, d'équipements collectifs, de planification, de développement.

Développer les territoires : Notre CCI défend également les intérêts des entreprises en matière d'aménagement et développement des territoires. Elle mobilise et coordonne les financements publics territoriaux nécessaires à la mise en œuvre d'actions en faveur des entreprises : aide au développement, amélioration de l'environnement économique. Elle met en œuvre des compétences et des savoir-faire dans le cadre d'une coopération intelligente avec tous les partenaires économiques et politiques.

Soutenir la création et la reprise d'entreprise : la CCI participe activement au dispositif national « Entreprendre en France » mis en place en octobre 1996, qui, avec le concours de nombreux partenaires, aide les créateurs, les repreneurs et les cédants à concrétiser leur projet.

**Jean-Louis Marty, Président de la C.C.I.
de Montauban et de Tarn-et-Garonne**



**Au service
de l'entreprise,
par vocation**

Représentant plus de 6500 entreprises du commerce, de l'industrie et des services, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Montauban et de Tarn-et-Garonne, **défend** leurs intérêts auprès des pouvoirs publics, les **accompagne** dans leurs projets et **participe au développement des territoires**.

Ce cahier d'acteurs est disponible sur le site www.debatpublic-lgvbordeaux-toulouse.org